CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2023

La séance débute à 11h05 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Julien BUVAT, Catherine FABRE, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Marc-Antoine SABATIER, Claude THIVANT, Patrick BARANGER.

Absente : Corinne CHAZEIX

Excusé : François GENIN (pouvoir à Claude THIVANT)

Murielle GAYDIER participe á la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

- ✓ Validation du PV de la réunion du 17 janvier
- ✓ Délibération pour validation du bail emphytéotique concernant l'aménagement parking de Servières

- **Adoption du PV de la réunion du 17 janvier**
  Le PV est adopté à l'unanimité.

- **Projet d'aménagement par le Département d'un parking au lac de Servières**
  P.MICHAUX distribue aux participants un exemplaire du projet de bail emphytéotique administratif communiqué par la notaire Me CONORT-DUPIC.

  Ce projet de bail entre le Département et la Section de Servières concerne la parcelle de terrain cadastrée ZI61, c'est-à-dire la zone d'aménagement d'un parking au lac de Servières.

  Sa durée est de 50 ans, avec une redevance annuelle d'un euro symbolique.

  Les impôts, taxes, contributions de toute nature ainsi que l'entretien du parking sont à la charge du Département.

  Le projet de bail est validé à l'unanimité.

- **Achat du terrain GACON**
  Le Maire rappelle que la commune avait décidé en 2019 d'acheter la parcelle cadastrée ZD74 appartenant à Mme GACON (pour un prix de 3000€), décision validée lors de la réunion du Conseil du 27/08/2019.

  Pour faire avancer le dossier, P. MICHAUX propose de changer de notaire et de confier la transaction à Me CONORT-DUPIC, ce qui nécessite une nouvelle validation.

  La proposition d'achat est confirmée par le Conseil à la majorité des membres présents et représentés : pour : 8 voix – contre : 1 voix

  Le Maire informe par ailleurs que l'achat du bâtiment BOUCHEIX, situé au 43 rue de Cordès, validé lors du Conseil du 05/11/2019 (prix 5500€) va être formalisé avec Me FAVRE le 06/03.

- **<u>Adressage des habitations des villages</u>**

  P.MICHAUX informe le Conseil que lors d'une récente réunion organisée par le Département à Laqueuille, à laquelle il a participé avec Murielle, il a noté que les frais d'adressage des habitations des villages étaient éligibles à une subvention FIC (=Fonds d'Intervention Communale – Département) à hauteur de 40%.

  Le total des frais a été chiffré à 6 775,78€ HT : il comprend l'achat des plaques, des 32 poteaux support, ainsi que leur peinture et leur fixation.

  Le Conseil valide à l'unanimité le lancement de la demande de subvention.

La séance est levée á 12h